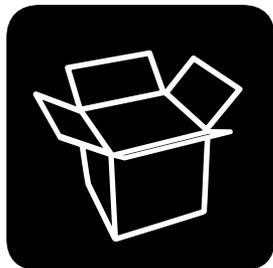
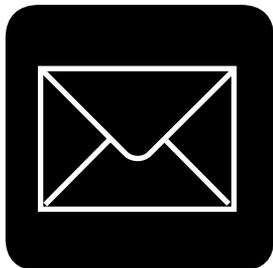
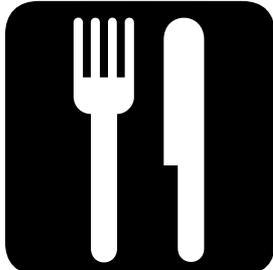
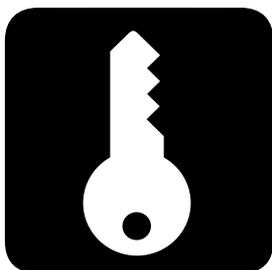


GUIDE

INFO-LOGEMENT





RECHERCHE D'UN LOGEMENT

www.logi411.com

www.lespacs.com

www.pourlouer.ca

www.acam.qc.ca

www.visitenet.com

www.arrondissement.com

www.cvm.qc.ca

www.cyberpresse.ca

Babillard logement au A3.32

www.kijiji.ca

www.appart-zone.com/fr/

www.logementdirect.com/

www.louezvite.com

www.toutmontreal.com

www.omhm.qc.ca

www.voir.ca

www.vitevitevite.com



MEUBLES USAGÉS ET ACCESSOIRES GRATUITS OU À BAS PRIX

C.L.S.C. : www.msss.gouv.qc.ca/reseau/info_sante.html
(pour connaître les organismes de votre quartier)

www.kijiji.com

www.lespacs.com



CHANGEMENTS D'ADRESSE À FAIRE AVANT UN DÉMÉNAGEMENT

Gouvernement du Québec

www.changer-adresse.info.gouv.qc.ca/fr/index.asp

Gouvernement du Canada

www.cra-arc.gc.ca/menu-f.html

Hydro-Québec (7 jours avant votre déménagement)

www.hydroquebec.com/demenagement

Bell

www.bell.ca/home

Postes Canada

www.postescanada.ca

Vidéotron

www.videotron.com/services/fr/index.jsp

Votre fournisseur d'accès Internet

Vos abonnements aux journaux et magazines

Vos assurances (habitation, automobile, vie, etc.)

Votre institution financière

Votre Cégep, employeur et les prêts et bourses



LA FOIRE AUX INFOS...

- Idéalement votre loyer ne devrait pas représenter plus de 25 % de votre revenu, incluant le chauffage et l'électricité.
- Pour savoir combien coûte l'électricité de votre nouveau logement, téléphonez à Hydro-Québec, au service à la clientèle : 514-385-7252 ou 1-888-385-7252
- Lors de vos recherches pour un logement, apportez avec vous : lettres de référence et preuves de paiement.
- Le propriétaire ne peut vous refuser un logement parce que vous avez un ou plusieurs enfants.
- Attention! Si vous changez d'idée après la signature du bail vous demeurez responsable du logement!

Les six commandements du locataire :

- Payer son loyer à la date prévue au bail.
- S'occuper du logement avec prudence et d'une façon responsable.
- Faire les petites réparations d'entretien qui s'imposent.
- Ne pas faire de changements majeurs (nombre de pièces, accès à une porte, etc.).
- Remettre le logement dans l'état où vous l'avez reçu.
- Ne pas troubler la vie des autres locataires.

Les principales obligations du propriétaire :

- Offrir un logement en bon état et sécuritaire.
- Procurer la jouissance paisible pendant toute la durée du bail.
- Faire toutes les réparations nécessaires au logement à l'exception des petites réparations d'entretien.

LA FOIRE AUX INFOS... SUITE

- Au moment de la signature du bail, le propriétaire peut vous demander de payer une avance uniquement sur le loyer du premier mois et l'encaisser immédiatement.
- Si un seul colocataire ne respecte pas ses obligations, le propriétaire peut faire valoir ses droits devant la Régie du logement comme il le ferait envers un locataire unique, et cela peut aller jusqu'à l'expulsion de tous les locataires.
- Attention! S'il vous arrive de payer en retard, votre propriétaire peut vous mettre en demeure de respecter votre engagement et entamer des procédures auprès de la Régie pour demander une résiliation de votre bail.
- Pouvez-vous écouter de la musique à haut volume jusqu'à 23 h? Non, peu importe l'heure, vous ne pouvez pas faire de bruit excessif.
- Apportez la grille « visite efficace » lors de chacune de vos visites (p.7 de ce guide)

DÉLAIS DE VOTRE AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT

Durée du bail	Délai de votre avis de non-renouvellement
12 mois ou plus	Entre 3 et 6 mois avant la fin du bail
Moins de 12 mois	Entre 1 et 2 mois avant la fin du bail
Indéterminée	Entre 1 et 2 mois avant la fin souhaitée du bail
Bail d'une chambre	Entre 10 et 20 jours avant la fin ou avant la fin souhaitée du bail dans le cas d'un bail à durée indéterminée



VOUS DÉMÉNAGEZ? N'OUBLIEZ PAS...

- De consulter le site : www.demenageur.ca (déménager en 3 étapes) ;
- De choisir un déménageur ou de réserver un camion de déménagement en location ;
- De protéger votre déménagement auprès d'un assureur ;
- D'indiquer sur chaque boîte son contenu et la pièce où elle doit être déposée ;
- De préparer une boîte d'articles indispensables à ouvrir dès votre arrivée ;
- De dresser ou de mettre à jour l'inventaire de tous vos biens ;
- De dessiner un plan pour l'emplacement des gros électroménagers et des meubles ;
- D'ouvrir un nouveau compte bancaire, au besoin ;
- De prévoir la garde des enfants et des animaux domestiques le jour du déménagement.

LOI ET LOGEMENT

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

514-873-5146

1-800-361-6477

www.cdpedj.qc.ca

La régie du logement du Québec

514-873-2245

www.rdl.gouv.qc.ca

Aide juridique

www.avocat.qc.ca/public/iaaidejur.htm

(rechercher le bureau de votre localité)

ORGANISMES DE DÉFENSE DES DROITS DES LOCATAIRES ET AUTRES SITES WEB PERTINENTS

Regroupement des comités logement et des associations des locataires du Québec (RCLALQ)

514-521-7114 ou 1-866-521-7114

www.rclalq.qc.ca

Mon appart, mes droits !

www.monappart.ca

La loi, vos droits !

www.educaloi.qc.ca

Guide *Je pars en appartement*, ACEF de la Mauricie

www.consommateur.qc.ca/acef-mau/index.htm

GUIDE DE VISITE EFFICACE

Date : _____

Adresse : _____

Personne rencontrée : _____

Téléphone : _____

Prix du loyer : _____ \$ Bail de _____ à _____

Services inclus

Chauffage eau chaude électricité
Stationnement espace de rangement accès à la cour
Meublé frigo/poêle entrée laveuse/sécheuse
Balcon

Nombre de pièces : _____

Type de chauffage : _____ coût du chauffage : _____ \$

État des portes et fenêtres (étanchéité, isolation...) : _____

État de la salle de bain (moisissure, robinetterie, baignoire...) :

Garde-robes : _____

Éclairage (luminosité) : _____

Plancher (bois, tapis...) : _____

Nombre prises électriques : _____

Services à proximité (transport, épicerie, commerces, écoles...) :

Améliorations/réparations : _____

CONSEILS

Exigez une copie de tout formulaire que vous aurez à remplir. Pour connaître le coût approximatif de l'électricité ou du gaz :

Hydro-Québec : 1-888-385-7252

Gaz Métropolitain : 1-800-663-9228

Vous avez des questions? Consultez le Comité logement de votre quartier ou la Régie du logement.

BUDGET

Il est important de préparer un budget.

(Vous trouverez au centre de la brochure une grille qui pourra vous aider)

BUDGET

Cinq bonnes raisons pour préparer un budget :

1. savoir combien cela coûte pour vivre ;
2. prévoir les dépenses à venir ;
3. faire des économies ;
4. savoir ce que vous pouvez vous payer et ce que vous ne pouvez pas, c'est-à-dire identifier des priorités ;
5. ne pas s'endetter.

RESSOURCES BUDGET

Option consommateur

www.option-consommateur.org

Votre institution financière (marge étudiante, compte étudiant, taux d'intérêts étudiant, etc.)

Bureau de la consommation du Canada

www.consumer.ic.gc.ca

ASTUCES POUR L'ALIMENTATION

Vous n'avez pas beaucoup d'argent à consacrer à l'achat de votre nourriture. Voici quelques astuces qui peuvent vous aider à avoir une bonne alimentation.

Prendre le temps :

1. d'élaborer les menus de la semaine ;
2. de dresser la liste d'épicerie ;
3. de faire son épicerie une seule fois par semaine ;
4. de cuisiner quelques plats pour la semaine.



AVANT DE SE RENDRE À L'ÉPICERIE

1. Déterminer au préalable le montant alloué à l'épicerie.
2. Faire l'inventaire du frigo, du congélateur et du garde-manger.
3. Feuilletter les circulaires des épiceries et choisir l'épicerie en fonction de vos besoins.
4. Élaborer le menu de la semaine en partant de l'inventaire de ce que vous avez déjà et des soldes de la semaine. N'oubliez pas d'inclure les lunchs et collations que vous emporterez à l'école ou au travail.
5. Prévoir des repas qui pourront se répéter ou qui se congèleront facilement.
6. Faire la liste d'épicerie, laquelle n'indiquera que ce qui manque pour votre menu.
7. Indiquer sur votre liste les prix publiés dans la circulaire et s'assurer de bien choisir les produits en solde.
8. Éviter de faire l'épicerie l'estomac creux.



COMMENT FAIRE UNE ÉPICERIE ÉCONOMIQUE

1. Choisir la dimension du panier en fonction du nombre d'items à acheter.
2. Respecter la liste d'épicerie.
3. Éviter de faire toutes les allées, si ce n'est pas nécessaire.
4. Comparer les prix.
5. Acheter des produits en vrac. Ils sont plus économiques car vous ne payez pas pour l'emballage.
6. Vérifier les dates de péremption.

RESSOURCES INTERNES DU CVM

Direction des services aux étudiants

514-982-3437

local A3.32

Placement étudiant

Louise Phaneuf,

local A3.32b, poste 2053

Prêts et bourses

Francine Sauvé,

local A3.32e, poste 2047

Line Lavergne, technicienne en travail social

local A3.32f, poste 2750

lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h

RADAR (étudiants-intervenants)

Local A3.32a, poste 2492

lundi au vendredi, de 12 h à 13 h 30

RÉFÉRENCES :

Gouvernement du Québec, Régie du logement.
en ligne. www.rdl.gouv.qc.ca

Argent 101, Montréal, Option Consommateur, 2007

Santé, Bouffe, Budget, Rivière-du-Loup : cégep de Rivière-du-Loup, 2008, 102 p.

Guide du locataire, Québec, Les Éditions Protégez-vous, 2006, 72 p.